

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 29 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de la convocation du conseil municipal : 25/05/2020

**Présents :** Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MALET Fabrice, MAYET Quentin, MONNIER Romain, ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, CANDAS Brigitte, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 22h00*), TRIPOTIN Stéphanie

**Absents excusés :** NEANT

**A été élu secrétaire de séance :** Monsieur MONNIER Romain

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

**Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelles cadastrées section A n° 1296 et A n° 1303, situées 6 bis Domaine des Charmes ;
- Parcelles cadastrées section A n° 1749 et A n° 1736 (1/12<sup>ème</sup>), situées 80 Les Bas Sarignés ;
- Parcelle cadastrée section A n° 1672, située 32 bis Rue des Myosotis ;
- Parcelle cadastrée A n° 1751 p (division en cours), située 113 Le Haut Sarigné ;

*Délibération n° 20/2020*

**Désignation des délégués**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et des Adjointes le 25 mai 2020, l'assemblée doit maintenant procéder à la désignation des délégués dans les différentes instances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVIGNÉ a décidé de nommer :

**Territoire d'Energie Mayenne :**

1 délégué titulaire : Monsieur Jean-Paul PINEAU

1 délégué suppléant : Monsieur Philippe RUAULT

**Conservatoire de LAVAL Agglomération (pôle Bonchamp les Laval) :**

1 élu référent titulaire : Madame Karine DERRIEN

1 élu référent suppléant : Monsieur Quentin MAYET

**Comité de pilotage du service enfance jeunesse :**

- Madame Morgane LE MERRER
- Monsieur Cédric ROUSSEAU

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

*Délibération n° 21/2020*

**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Elle précise que leur nombre ne peut pas être inférieur à 8 ni supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Maire étant président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 12 (douze) le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Les membres désignés par le Conseil Municipal sont :

- Madame Corinne BAGOT
- Madame Brigitte CANDAS
- Madame Karine DERRIEN
- Madame Marie-José HOREL
- Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA
- Madame Stéphanie TRIPOTIN

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

*Délibération n° 22/2020*

### **COVID – 19 : remboursement des acomptes suite aux annulations de location de la Salle des Loisirs**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID – 19, des contrats de location de la Salle des Loisirs ont été annulés :

- Un contrat conclu pour le week-end des 17 au 19 avril 2020 (acompte versé : 156 €) ;
- Un contrat conclu pour la journée du 25 avril 2020 (acompte versé : 19 €) ;
- Un contrat conclu pour la journée du 02 mai 2020 (acompte versé : 69 €) ;

D'autres locations ont pu être reportées en fin d'année 2020 ou sur l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser les acomptes liés à ces trois locations annulées pour cause de crise sanitaire liée au COVID-19.

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

*Délibération n° 23/2020*

### **COVID-19 : aide financière accordée à M. Jean-Pierre ROUILLET, horticulteur, suite au don de cinéraires effectué à la Commune de Louvigné pour le fleurissement du cimetière au moment des rameaux**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, Monsieur Jean-Pierre ROUILLET, horticulteur à Bonchamp les Laval (Mayenne), a fait un don d'une cinquantaine de cinéraires pour fleurir le cimetière de Louvigné au moment des rameaux.

Elle explique également que Monsieur Jean-Pierre ROUILLET fournit habituellement la Commune de Louvigné en divers plants tout au long de l'année (fleurissement annuel, plantes vivaces, arbustes, arbres, ...).

Afin de le récompenser pour ce don, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui verser une aide financière exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à Monsieur Jean-Pierre ROUILLET une aide financière exceptionnelle d'un montant de 250 € afin de le récompenser pour le don réalisé.

Cette dépense sera inscrite au budget principal 2020 au compte 6745 (subventions aux personnes de droit privé) en fonctionnement dépense.

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

*Délibération n° 24/2020*

**Vote des taux des impôts directs locaux pour 2020**

Le Conseil Municipal de Louvigné,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**DELIBERE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,56 %

Dit que ces taux restent inchangés par rapport au budget 2019.

Dit que ces taux seront reportés sur l'état de notification des taux d'imposition pour 2020 (état 1259 COM) dont une copie sera annexée à la présente délibération.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Pour information, le taux 2019 de la taxe d'habitation était de 19,20 %.

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 22h00*

*Délibération n° 25/2020*

**Vote du budget primitif principal 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif principal 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses = recettes = 1 017 858,00 €
- Section d'investissement : dépenses = recettes = 972 180,00 €

*Réception en Préfecture le 04 juin 2020*

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » : choix de l'organisme bancaire pour le financement des travaux d'investissement**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de démolition et de reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire, elle a effectué des démarches auprès de 4 organismes bancaires pour financer le reste à charge de ce projet, soit 84 346,75 €.

Sur la base d'un prêt à taux fixe amortissable sur 15 ans, la Banque des Territoires semble la mieux placée mais le taux définitif ne sera connu que mardi prochain 02 juin 2020.

Le choix se porterait donc sur la proposition de la Banque des Territoires si celle-ci était meilleure que l'offre de la Caisse d'Epargne dont le taux fixe est annoncé à 1,07 %.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Madame le Maire utilise sa délégation accordée par délibération le 25 mai 2020 pour le choix définitif de l'organisme financier.

Elle fera part de sa décision lors du prochain Conseil Municipal fixé le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 en début de réunion.

Délibération n° 26/2020

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » : réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de « relais » TVA et attente du versement des subventions**

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

**ARTICLE 1 :** Madame le Maire de Louvigné est autorisée à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53),

Un emprunt de 90 000 euros

Dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

**ARTICLE 2 :** Le taux nominal de l'emprunt sera de 0,30 % - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à 0,38369 %.

Les intérêts seront appelés trimestriellement (fin de trimestre civil).

Les frais de dossier d'un montant de 150 € seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Municipal de Louvigné s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE 4 :** Le Conseil Municipal de Louvigné :

- Autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la Commune de Louvigné à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- Donne le cas échéant délégation à Monsieur Jean-Paul PINEAU, en sa qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

*Réception en Préfecture le 18 juin 2020*

Délibération n° 27/2020

**Local commercial et logement : proposition des conditions du nouveau bail**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Mégane TEIXEIRA, propriétaire du fonds de commerce « Le P'tit Bistrot » à Louvigné, a résilié son bail commercial à compter du 30 juin 2020.

Elle explique ensuite que Madame Mégane TEIXEIRA a signé un compromis de vente le lundi 25 mai 2020 avec Monsieur Cédric PETIT dit GREZERIAT à l'étude de Maître Joëlle ORY, Notaire à LAVAL (Mayenne). Deux clauses ont été rajoutées dans les conditions suspensives particulières :

- L'accord du Maire de la Commune de Louvigné à la cession de la licence de débit de boissons ;
- Conclusion d'un nouveau bail commercial par acte authentique entre la Commune de Louvigné et le cessionnaire ;

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas dissocier la partie commerciale de la partie logement. En effet, il semble difficile à la Commune de pouvoir relouer le logement à un éventuel locataire sachant que des soirées peuvent être organisées dans l'enceinte du commerce au-dessous et que l'accès au logement ne peut se faire que par l'accès cour en commun avec le commerce. De plus, cette dissociation pourrait compromettre les futures locations que ce soit sur la partie commerce ou la partie logement ;

- Décide d'établir un nouveau bail commercial, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, avec Monsieur Cédric PETIT dit GREZERIAT selon les dispositions de la loi PINEL de 2014 et désigne l'étude de Maître Joëlle ORY, Notaire à LAVAL (Mayenne), pour l'établissement de ce nouveau bail ;

- Décide de conserver les montants des loyers mensuels comme suit :

- Loyer mensuel du local commercial : 190,56 € HT, soit 228,67 € TTC (TVA à 20%) ;
- Loyer mensuel du logement locatif : 297,00 € ;
- Avance sur les charges annuelles d'entretien de la chaudière, du frigo du bar et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : provision mensuelle de 20,00 €. Une régularisation sera effectuée en fin d'année suivant le montant réel des dépenses ;

- Décide, par 13 (treize) voix pour et 2 (deux) voix contre, de modifier le montant du dépôt de garantie à l'entrée du locataire, comme suit :

- 1 mois de loyer HT pour la partie à usage commercial ;
- 1 mois de loyer pour la partie logement ;

La somme totale de 487,56 € sera donc à verser lors de ce renouvellement.

- Donne son accord pour que Madame le Maire établisse la cession de la licence de débit de boissons au profit de Monsieur Cédric PETIT dit GREZERIAT ;

- Précise également que l'état des lieux d'entrée qui sera établi par Maître Isabelle BOUVET, Huissier de Justice à LAVAL (Mayenne), sera annexé au nouveau bail à passer avec Monsieur Cédric PETIT dit GREZERIAT ainsi qu'une clause sur l'entretien du matériel avec une liste dudit matériel (les factures annuelles devront être présentées en Mairie ainsi que les attestations d'assurance) ;

- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique et toutes les pièces inhérentes au dossier ;

*Réception en Préfecture le 18 juin 2020*

*Délibération n° 28/2020*

### **VOIRIE : devis pour le broyage des bermes**

Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que les bermes étaient broyées par Monsieur Michel BESNIER, entreprise de La Chapelle Anthenaïse (Mayenne). Ayant décidé de faire valoir ses droits à la retraite, c'est la SARL Philippe REMON, de Parné sur Roc (Mayenne), qui a repris la clientèle.

Il explique ensuite avoir demandé à la SARL REMON de lui transmettre ses tarifs, à savoir :

- 50,60 € HT pour le débroussaillage de printemps (tarif à l'heure) ;
- 50,60 € HT pour le broyage des accotements au printemps (tarif à l'heure) ;
- 120,00 € HT pour l'élagage à l'automne (tarif au km) ;

Afin de parer au plus urgent, Monsieur Jean-Paul PINEAU propose au Conseil Municipal de retenir l'offre pour le broyage des accotements au printemps, soit 50,60 € HT de l'heure. L'entreprise pourrait intervenir sur la semaine 24.

Il propose également de refaire une consultation avec plusieurs entreprises pour les prochaines prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suivre toutes les propositions ci-dessus énumérées et donc de retenir l'offre de la SARL Philippe REMON pour le broyage des accotements au printemps 2020 à 50,60 € HT de l'heure.

*Réception en Préfecture le 11 juin 2020*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **LAVAL Agglomération : installation des gens du voyage sur la ZA « La Chauvinière »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que LAVAL Agglomération devrait installer une barrière prochainement à l'entrée de la ZA « La Chauvinière » afin d'empêcher toute installation illégale.

### **Commission Communication & Administration générale**

La préparation du bulletin municipal de juillet 2020 est en cours pour une distribution envisagée autour du 15 juillet 2020.

Une réunion est programmée avec la nouvelle commission et Monsieur Sylvain LELOUP le lundi 15 juin 2020 à 20h30 (Salle de réunion du Conseil Municipal).

## **Commission Aménagement & Développement économique**

**Projet d'installation des conteneurs enterrés :** Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que les 4 dossiers de déclaration préalable ont été déposés au service urbanisme de LAVAL Agglomération pour instruction. Les 3 dossiers (Place des Sports, Jardin des Capucines et Rue du Maine) ont également été transmis à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis puisqu'ils se situent dans le périmètre de protection des monuments historiques (500 m autour de l'Eglise Saint Martin).

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse**

**Consultation pour la livraison des repas au restaurant scolaire – année scolaire 2020 / 2021 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique que le marché qui nous lie avec la société CONVIVIO, pour la fourniture des repas au restaurant scolaire, arrive à son terme le 03 juillet 2020. Suite à la crise sanitaire COVID-19 et l'urgence de ce dossier, une simple consultation va être lancée pour la seule année scolaire 2020 / 2021 ; un nouveau marché sera rédigé pour les 3 années suivantes (1 an et reconductible de manière tacite 2 fois).

**COVID-19 point sur la réouverture du groupe scolaire et l'accueil des enfants :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique que l'école « Le Grand Pré » va entamer sa deuxième partie de déconfinement à compter du mardi 02 juin 2020, avec toutes les classes de GS à CM2 (en dehors des enfants des personnels prioritaires).

Les enfants sont accueillis 2 jours par semaine (lundi et jeudi ou mardi et vendredi) avec une moyenne de 63 enfants par jour.

Après une enquête réalisée auprès des parents, nous arrivons à un retour des enfants à hauteur de 110 sur un potentiel de 119.

A voir maintenant comment pourrait s'organiser l'accueil suivant les nouvelles directives gouvernementales annoncées hier par le Premier Ministre. Les MS pourraient revenir à compter du 08 juin 2020 si les parents le souhaitent.

**Chantier « Argent de Poche » pour les vacances d'été 2020 :** Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de l'organisation d'un chantier « Argent de Poche » pendant les vacances d'été 2020 sur 1 semaine du 24 au 28 août 2020 (4 ½ journées).

Au programme :

- Peintures routières ;
- Opération « nettoyons la nature » ;
- Vitrierie de la Salle des Loisirs ;
- intervention de nettoyage dans le cimetière ;

Les inscriptions sont à effectuer en Mairie du 08 au 12 juin 2020.

## **Commission Entretien & Cadre de vie**

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » :** Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique que le chantier doit redémarrer le mardi 02 juin 2020. Une réunion de chantier est programmée le lundi 08 juin 2020 à 8h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
--------------------------------	------------------	-------------------

Philippe RUAULT	Brigitte CANDAS	Marie-José HOREL
Fabrice MALET	Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU
Corinne BAGOT	Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA
Jérémy GRENEAU	Quentin MAYET	Romain MONNIER